

Paris, le 15/12/2024

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de la mise à jour de la documentation réglementaire du fonds Echiquier Major SRI Growth Europe, dont vous êtes porteur de parts.

Les modifications suivantes seront apportées et applicables à compter du 31/12/2024 :

- Modification de la définition des sommes distribuables.

Afin de se conformer à la modification du code monétaire et financier article L.214-17-2, la rédaction du paragraphe sur les sommes distribuables a été modifiée. Ce point de forme n'a toutefois pas d'impact sur votre situation.

- Mise en conformité avec le label ISR.

Le label ISR de l'Etat français introduit de nouvelles contraintes. Afin de répondre à ces nouvelles exigences, la stratégie extra-financière du fonds a été adaptée.

- Intégration de la méthode d'évaluation extra-financière GREaT.

L'évaluation extra-financière des émetteurs va dorénavant s'appuyer essentiellement sur l'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM. Cette méthodologie, GREaT, repose sur l'établissement d'un scoring extra financier établi par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra financières.

Nos équipes commerciales restent à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire sur ces évolutions.

La Financière de l'Échiquier